



## **SOIREE D'INFORMATION TECHNIQUE**



Le mardi 13 janvier 2015 à 18h

# CONSTRUIRE EN CHANVRE : Des solutions aux défis d'aujourd'hui !

#### Lieu:

Maison des Architectes (Place A. Bosch 17 – 1300 Wavre)

### Programme:

18h00 : Accueil des participants par l'AABW et son partenaire

18h15 : Présentation générale du chanvre en Wallonie par Donatienne ARLOTTI de l'asbl

Chanvre Wallon

18h30 : **Exposé** par Sébastien ERNOTTE, ChanvrEco

Un granulat aux hautes performances

- 1. Pourquoi le chanvre?
- 2. Le béton en chanvre
  - Applications
  - Performances
  - Bilan CO2
- 3. La filière de l'entreprise
- 4. Présentation de chantiers

19h10: Pause

19h25 : **Exposé** par Jean-Baptiste de MAHIEU, IsoHemp

Les blocs de chaux-chanvre

- 1. Introduction
- 2. Le fonctionnement du bloc de chanvre
- 3. Les applications
- 4. Prix et mise en œuvre

20h05: Questions/réponses

20h30: Repas dans un restaurant à proximité (inscription préalable obligatoire via le talon ci-joint)







#### A retourner par télécopie au 010/22 22 64 ou via aabw.secretariat@skynet.be avant le 9 janvier 2015 à minuit

Melle/Mme/M. Adresse postale:				
Adresse postale:				
	Code postal:	Localité:		
	Tél.:		Fax:	
	Mail :	@		
Société				
Personne invitée (*): _				

S'inscrit en qualité de	Stagiaire	Membre AABW (*)	Non membre	Invité AABW (*)
Verse la somme de	2,00 €	5,00 €	10,00€	5,00€
(répéter le montant dans la case ad hoc)				
Inscription au repas			OUI 🗆	NON □

au compte de <u>l'AABW BE82 0682 2065 9768</u> - Communication: « Nom - prénom - CHANVRE 13/01/2015»

(\*) Tout membre à la possibilité d'inviter à titre personnel un non membre au tarif préférentiel à condition d'en faire mention à l'inscription

**CONDITIONS DE PARTICIPATION:** 

les montants réduits s'appliquent aux membres AABW en règle de cotisation 2015 et pour un versement effectué sur le compte au minimum 1 jour avant la date de la soirée d'information



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Valérie, secrétaire de l'AABW, au 010/84.40.64 du lundi au vendredi de 9h à 13h ou via <u>aabw.secretariat@skynet.be</u>







Sauf objection de votre part, vos coordonnées seront reprises dans notre banque de données. La loi du 8.12.1992 concernant le traitement des données prévoit le droit d'admission et de correction ainsi que la possibilité de consulter le registre public des traitements automatisés.

Faites-vous membres de l'A.A.B.W. (l'Association des Architectes du Brabant Wallon), demandez votre formulaire d'inscription à notre secrétariat